

# Un coup de pouce pour le Livret A et le Livret d'épargne populaire



© 2022 Les Echos Publishing

Dans le contexte actuel, l'épargne réglementée vit des moments douloureux. En effet, l'inflation, qui a atteint 5,8 % fin juin 2022, vient grignoter progressivement la valeur de cette épargne. Afin de parer à cette situation, le gouvernement, à travers la voix de Bruno Le Maire, a annoncé que le taux du Livret A bénéficierait d'une hausse de son taux d'intérêt. Fixé jusqu'à présent à 1 %, il rapportera 2 % à compter du 1<sup>er</sup> août 2022. Un coup de pouce est également prévu pour le livret d'épargne populaire (LEP). Son taux passera, lui, de 2,2 à 4,6 %.

Cette revalorisation des taux d'intérêt signifie que le ministre de l'Économie et des Finances a suivi les recommandations du gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau. Ce dernier étant chargé d'appliquer la formule de calcul du taux. Selon ce dernier, ces taux « permettent de soutenir la rémunération des épargnants face à la hausse des prix ».

© 2022 Les Echos Publishing